

# Table des matières



ECA/SRO-CA  
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA/  
SUB-REGIONAL OFFICE FOR CENTRAL AFRICA

	CEA/BUREAU AFRIQUE CENTRALE COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE/ BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE	1
ii.	Compte rendu des travaux	2
Annexe 1	Distr. : GENERAL ECA/SRO-CA/ BEIJING+10/04/MEET	17
Annexe 2	Avril 2004 Original: Français	28

## Rapport de la Réunion sous-régionale sur l'évaluation décennale de la mise en œuvre des Plates-formes d'Action de Dakar et Beijing

*Brazzaville, Congo, 19-21 avril 2004*

# Table des matières

I.	Introduction .....	1
II.	Participation.....	1
III.	Compte rendu des travaux .....	2
Annexe 1	.....	17
Annexe 2	.....	26

## II. Participation

1. Les signataires des protocoles en charge de la promotion de la recherche et du progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, du développement économique des femmes et de la santé des pays suivants ont participé à cette réunion: Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine et Tchad.

2. Les organisations et institutions suivantes étaient représentées: Union africaine, l'Agence française pour le développement de la Francophonie (AFD), le Bureau des États de l'Afrique centrale (BEAC), le Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEAC), le Bureau régional de l'AFRICAD, le Bureau régional de la Santé des Femmes et des Enfants (BSEFAC), le Bureau de Recherche de Progrès des Nations Unies pour le développement (BPNUD), l'ONUSIDA, De nombreux autres membres de la société civile ont été impliqués dans les ateliers qui ont eu lieu au cours de la réunion.

3. La liste des participants est jointe en annexe I du présent rapport.

# I. Introduction

1. La réunion sous-régionale sur l'évaluation décennale des Plates-formes d'Action de Dakar et Beijing pour la sous-région Afrique centrale, a été organisée à Brazzaville (Congo) du 19 au 21 avril 2004, par la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies par l'intermédiaire de son Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale et son Centre africain pour le genre et le développement (CAGED), en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la Femme du Congo. Les travaux de ladite réunion se sont déroulés au Palais du Parlement et au Ministère du plan.

2. Le principal objectif de la réunion était d'examiner l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing par les pays de la sous-région d'Afrique centrale. Elle avait pour objectifs spécifiques de:

- a) Mesurer les progrès atteints dans l'intégration de l'approche genre dans les stratégies et programmes sectoriels de développement;
- b) Mesurer la consistance et la pertinence de la volonté et des engagements politiques en faveur des égalités de genre,
- c) Mesurer l'impact particulier sur la situation des femmes, des principaux facteurs externes;
- d) Mesurer le niveau de collaboration entre les gouvernements et les organisations de la société civile des femmes; et
- e) Dégager un consensus autour des domaines prioritaires relatifs au genre au niveau de la sous-région d'Afrique centrale, pour les cinq prochaines années.

## II. Participation

3. Les experts des ministères en charge de la promotion de la femmes et du genre, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, du développement économique, des finances et de la santé des pays suivants ont participé à cette réunion: Cameroun Congo, Gabon, République centrafricaine et Tchad.

4. Les organisations et institutions suivantes étaient représentées: l'Union africaine, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Bureau régional de l'UNICEF en Afrique centrale, le Réseau des Femmes d'Afrique centrale (RESEFAC), le Bureau de Brazzaville du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'ONUSIDA. De nombreux représentants de la société civile et des ONG congolaises ont également pris part aux travaux de la réunion.

5. La liste des participants est jointe en annexe 1 du présent rapport.

# III. Compte rendu des travaux

## III.1 Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

6. La cérémonie d'ouverture a été placée sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Isidore Mvouba, Ministre d'Etat chargé de la coordination de l'action gouvernementale, Ministre des transports et des privatisations. Cinq allocutions ont été présentées.

7. Monsieur Enock Ngoma, représentant le Maire de Brazzaville a souhaité la bienvenue aux participants et a indiqué que sa ville est honorée d'abriter une réunion sous-régionale sur le genre. Il a souhaité à tous les participants un excellent séjour à Brazzaville.

8. Dans son allocution, Monsieur Hachim Koumaré, Directeur de la CEA-Bureau pour l'Afrique centrale, a souhaité la bienvenue à tous les participants de cette réunion. Il a également exprimé la gratitude de la CEA aux autorités et au peuple congolais pour les efforts consentis afin de favoriser cette rencontre. Il a vu dans la présence du Ministre d'Etat à l'ouverture officielle de cette réunion, ainsi que dans la création d'un Ministère et d'un Secrétariat d'Etat chargés de la promotion et de l'intégration des femmes dans le processus de développement, une manifestation du témoignage de l'engagement du gouvernement à faire de la promotion du genre une réalité au Congo et dans la sous-région.

9. Madame Joséphine Ouédraogo, Directrice du CAGED, a transmis à la réunion les salutations et vœux de succès de Monsieur K.Y. Amoako, Secrétaire Exécutif de la CEA. Après avoir rappelé le contexte particulièrement difficile de l'Afrique, encore marqué par les séquelles des conflits, elle a souligné le rôle actif joué par Madame Jeanne Dambendzet, élue présidente de la VIème Conférence africaine sur les femmes organisée en novembre 1999. A cette occasion, la question de la paix avait été placée au centre des préoccupations du continent, et les femmes avaient apporté une respectable contribution, par leurs actions individuelles et collectives, au retour progressif à la paix.

10. Parlant du bilan de la décennie sur la mise en œuvre de la Plate-forme d'Action de Beijing, elle a constaté tout d'abord que des progrès notables ont été enregistrés dans l'amélioration du statut de la femme et de la fille. Elle a relevé les avancées par les institutions intergouvernementales sous-régionales de plus en plus nombreuses à intégrer les préoccupations d'égalité des sexes dans leurs orientations politiques. Des politiques volontaristes engagées par les gouvernements prennent en compte la question de la parité du genre sur les plans social, politique et économique. Les résultats sont positifs et montrent le degré d'engagement des leaders politiques du continent, qui ont bien perçu le lien étroit entre l'ampleur de la pauvreté de la majorité de la population et les problèmes de développement du continent. Toutefois de plus en plus de défis restent à relever.

11. S'agissant des activités de la CEA, elle a indiqué que les travaux en cours pour la mise en place d'un Indice des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) permettront aux États de mieux apprécier l'impact de leurs politiques sur les conditions de vie des populations, et d'approfondir l'analyse en utilisant les données sexuées qui pourront dorénavant être produites par les services nationaux de la statistique. Elle a enfin informé les participants que ce nouvel indice sera pris en compte parmi les indicateurs d'évaluation utilisés dans le cadre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs du NEPAD.

12. Son Excellence Madame Jeanne Dambendzet, Ministre de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la Femme a, à son tour, au nom du Gouvernement congolais, remercié la CEA pour avoir accepté l'offre de son pays d'accueillir cette réunion sous-régionale, et a souhaité la bienvenue aux participants.

13. Elle a souligné l'importance de la démarche adoptée par la VIème Conférence africaine sur les femmes, au moment de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing. Cette démarche consacre la prise en compte de la question du genre dans toutes les actions gouvernementales.

14. Le Congo a institutionnalisé le partage des obligations et des responsabilités des actions de promotion du genre entre tous les départements ministériels. Cet engagement s'est manifesté au plus haut niveau de l'État par les déclarations et soutiens renouvelés du Chef de l'État aux initiatives nationales de nature à favoriser la promotion du genre. Dans le prolongement de cet engagement, le Congo a activement contribué au débat lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC qui a abouti à l'adoption de dispositions spécifiques sur l'intégration du genre dans les politiques et programmes communautaires.

15. Les efforts au Congo et dans les autres pays de la sous-région se poursuivent. L'évaluation des actions entreprises dans les domaines prioritaires dégagera les tendances. Ce sera également une occasion pour mesurer le chemin parcouru, tirer des leçons et développer des stratégies afin d'accroître les résultats en matière de promotion du genre dans la sous-région.

16. Dans son discours d'ouverture de la réunion, Son Excellence Monsieur Isidore Mvouba, Ministre d'État chargé de la coordination de l'action gouvernementale et Ministre des transports et des privatisations a relevé le caractère opportun de ces réunions d'évaluation aux plans sous-régional, régional et mondial. En effet, sur les dix années depuis Beijing, aussi bien des avancées que des contre-performances ont été enregistrées. Il a par ailleurs déclaré combien son pays est honoré d'abriter cette rencontre qui sert de cadre de concertation sous-régionale pour l'évaluation du chemin parcouru depuis Beijing.

17. Monsieur le Ministre d'Etat a rappelé l'attachement du Congo aux initiatives visant à accélérer l'émancipation de la femme, sans privilégier la démarche consistant à faire de "la discrimination positive" une solution de la promotion de la femme. En effet, la lutte pour la libération de la femme doit prendre appui sur un engagement individuel et collectif, aussi bien des femmes que des hommes.

18. Il a déclaré que malgré l'ampleur des défis à relever en matière de promotion de la femme, les résultats auxquels la réunion devra aboutir permettront de disposer d'outils performants pour la mise en œuvre des engagements pris lors des différents sommets mondiaux.

19. Pour conclure, le Ministre d'Etat a souligné, pour le Congo, l'attention toute particulière que le Chef de l'Etat accorde aux problèmes de l'égalité entre les sexes, à la place et au rôle de la femme dans la société, et a appelé les autres pays à renforcer leur détermination à œuvrer en faveur de la promotion du genre.

### **III.2 Election du Bureau de la réunion (point 2 de l'ordre du jour)**

20. La réunion a élu le bureau suivant:

- Président: Congo
- Vice Président: Gabon
- Rapporteur: Tchad

### **III.3. Adoption du programme de la réunion (point 3 de l'ordre du jour)**

21. Sur ce point, la réunion a longuement débattu de la pertinence de l'inclusion d'un point dans le programme de travail, relatif à la présentation de l'évaluation des ONG sur la mise en œuvre des Plates-formes de Dakar et Beijing. A cet égard, les pays représentés ont informé la réunion de la manière dont l'évaluation a été menée au niveau des ONG. Hormis le Congo où le gouvernement a organisé une réunion d'évaluation avec ses ONG, pour les autres pays, les consultations ont été limitées à quelques ONG seulement.

22. Après plusieurs débats contradictoires, la réunion a conclu qu'une rencontre des ONG de l'Afrique centrale devrait être envisagée avant la Conférence régionale d'octobre 2004 prévue à Addis Abeba (Éthiopie).

23. Le programme de travail provisoire adopté figure en annexe 2 du présent rapport.

### **III.4. Vue d'ensemble des réalisations et des défis relatifs à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes en Afrique depuis Beijing (Point 4 de l'ordre du jour)**

24. Le secrétariat a présenté une synthèse du document intitulé «Aperçu des réalisations et des défis concernant la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'habilitation de la femme depuis l'adoption du Programme de Beijing en 1995» (référence: ECA/ACGD/SRDM/BPA/04/2). Cette synthèse a fait ressortir les progrès réalisés ainsi que les défis persistants dans les 10 domaines prioritaires de la Plate-forme d'Action de Beijing, au niveau mondial. Ces domaines sont les suivants: 1) Femmes et pauvreté; 2) Education et formation; 3) Femmes et santé; 4) Violence contre les femmes; 5) Les femmes dans les situations de conflits; 6) Les femmes dans la vie économique; 7) Droits fondamentaux des femmes; 8) Femmes et médias; 9) Femmes et environnement; 10) La petite fille.

25. Les comparaisons au niveau mondial, sur la base de nombreux indicateurs qui ont été élaborés pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing montrent que l'Afrique subsaharienne accuse un certain retard par rapport au reste du monde. Cela se traduit par un statut de la femme africaine inférieur à celui des femmes des autres continents. Cette situation reflète l'état de pauvreté du continent qui s'est aggravé entre 1995 et 2001. L'Afrique est plus affectée que le reste du monde par le VIH/Sida; la mortalité maternelle y est la plus élevée, etc. Cependant, les progrès enregistrés en Afrique subsaharienne sur le plan de la participation de la femme à la prise de décision sont plus concluants que dans le reste du monde.

26. Enfin, il a été indiqué que le statut des femmes africaines reste profondément lié, sur certains plans, au retard qu'accuse le continent africain de manière générale sur le plan social et économique. Sur d'autres plans, le mouvement féministe qui, dans les années 70 à 80, avait fait progresser la

cause de la femme est en baisse. Les associations féminines, les parlements, etc, devraient prendre le relais du plaidoyer en faveur des idéaux de promotion du statut de la femme sur le continent.

27. A l'issue de cet exposé, les participants ont affirmé la nécessité de redynamiser le mouvement féministe à travers les ONG dont les capacités doivent être renforcées. Les ONG sont en effet confrontées à des difficultés pour financer leurs activités, elles manquent parfois de professionnalisme et ne sont pas soutenues par les gouvernements. La période d'évaluation de la mise en œuvre des Plates-formes de Dakar et Beijing est celle où l'on note un certain intérêt pour ces organisations qui ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et dans bien d'autres domaines comme la lutte contre le VIH/Sida. Les gouvernements ont été invités à les assister dans la mobilisation des ressources matérielles, financières, matérielles et humaines, et à favoriser la mise en place d'un cadre de concertation aux niveaux national et sous-régional.

28. La réunion a noté avec satisfaction des avancées notables dans le domaine de la promotion des droits de la femme, l'existence de cliniques juridiques dans les pays. Cependant le concept «genre» est encore mal maîtrisé dans les pays. Les participants ont à cet effet recommandé que les pays entreprennent un travail de vulgarisation de ce concept. Afin d'appuyer les États dans leurs efforts de vulgarisation, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a mis à la disposition des pays sa publication «Égalité des sexes et développement, concepts et terminologie».

29. Des avancées ont également été notées sur le plan politique et concernant la participation à la prise de décision. Celles-ci n'ont pas de répercussions sur les autres domaines, à cause des barrières socioculturelles et économiques qui sont toujours puissantes. Les femmes restent actives dans les domaines peu productifs, en général. L'éducation, la formation et le recentrage de la formation des filles sont des facteurs qui permettront de lever progressivement ces barrières. La réunion a également noté que l'absence d'une masse critique d'informations (ces expériences étant récentes) ne permet pas d'analyser les interactions et impact des progrès enregistrés dans certains domaines. Les experts ont été encouragés à réunir les données et informations qui permettront de mieux cerner la situation et de rechercher les solutions pour y remédier.

### **III.5. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Plate-forme d'Action de Beijing, et des autres initiatives et actions identifiées par la 33ème session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la sous-région (point 5 de l'ordre du jour)**

30. Le secrétariat a présenté brièvement le document intitulé «Guide pour les discussions de groupes sur la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Plate-forme de Beijing et des autres initiatives et cadres politiques» (référence: ECA/ACGD/SRDM/BPA/04/2). Ce guide se compose de quatre parties. A l'issue des discussions sur chacune de ces parties, la réunion devrait disposer d'une vision sous-régionale du statut des femmes dans les différents secteurs, d'un accord autour des principaux défis et des contraintes qui freinent l'égalité des sexes dans la sous-région, de recommandations et d'un consensus sur le problème de l'égalité des sexes, problème le plus urgent et prioritaire de la sous-région de l'Afrique centrale et sur les actions à mener à cet égard.

31. Ce guide figure à l'annexe 3 du présent rapport.

32. Deux groupes de travail ont été constitués pour élaborer des éléments de réponses aux différentes questions posées.

### III.6. Rapports des groupes de travail sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Plate-forme d'Action de Beijing et des autres initiatives et actions identifiées par la 33<sup>ème</sup> session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la sous-région. (point 6 de l'ordre du jour)

33. A l'issue des séances de travaux en groupes, les résultats des discussions ont été présentés en séance plénière. La synthèse de ces travaux se présente comme suit.

#### Première partie: Présentation générale des résultats et des défis dans la promotion de l'égalité des sexes et de la responsabilisation des femmes

Les participants ont constaté qu'au niveau de chaque État, des politiques nationales et des plans d'action pour la promotion de la femme ont été élaborés. Par ailleurs, le document cadre de stratégie de réduction de la pauvreté, élaboré au niveau de certains des pays de la sous-région, accorde une place de choix au renforcement de la situation économique, sociale et politique des femmes. Les gouvernements ont également entrepris des efforts pour intégrer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans les stratégies nationales de développement.

Les participants ont souligné les avancées enregistrées en terme de renforcement de la situation des femmes et des jeunes filles dans les sphères de l'éducation et de la prise de décision.

Il a été constaté que les ressources financières accordées par les gouvernements à la promotion du genre et de la femme, sont en augmentation, même s'il existe des différences entre les pays.

Les participants ont également noté que les pays de la sous-région ont souscrit des efforts pour harmoniser les législations nationales en fonction des conventions et traités internationaux.

Il a été établi aussi que les femmes s'unissent et s'organisent de plus en plus, et ont une influence grandissante dans les grandes décisions engageant leur pays. Ainsi, les femmes au Congo et au Tchad ont joué un rôle important dans le processus de négociation et de retour à la paix. Il existe également au niveau des pays de la sous-région, des réseaux de femmes ministres et parlementaires qui prennent en compte les questions de genre et les préoccupations des femmes.

Néanmoins, les participants ont fait le constat qu'il existe encore un fossé important entre les engagements politiques et la mise en œuvre effective des décisions prises. Pour expliquer cette situation, les participants ont avancé un certain nombre de faits dont les plus notables sont:

- la faible mobilisation des ressources financières et humaines;
- les pesanteurs socioculturelles;
- les conflits;
- la pauvreté avec, comme conséquence, la difficulté d'accès aux soins de santé et à l'éducation;
- le faible niveau d'instruction des femmes.

Les participants ont également relevé que les questions du genre ne sont pas abordées de manière systématique dans les discussions gouvernementales et parlementaires, même si dans certains pays, des groupes d'experts ont été constitués au niveau des institutions comme le Parlement, afin d'examiner les questions relatives au genre. La prise en compte de l'approche et des outils pour

le genre dans la préparation et la programmation budgétaire s'avère encore difficile du fait d'une insuffisance des compétences techniques et de l'absence d'une méthodologie appropriée.

Deuxième partie: Progrès réalisés dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Plateforme d'action de Beijing et des autres initiatives.

### 1. Femmes et pauvreté

La dimension genre est prise en compte dans les nouveaux documents de stratégie de réduction de la pauvreté adoptés en 2003, ou ceux qui sont en cours d'élaboration par les pays de la sous-région. Les programmes spécifiques mis en œuvre concernent surtout le micro-financement pour favoriser l'accès des femmes au crédit, avec la mise en place de caisses féminines d'épargne et de crédit, et l'instauration de programmes pour la réduction de la pénibilité du travail des femmes rurales. Ces programmes et projets sont souvent appuyés par les partenaires au développement.

### 2. Education et formation des femmes

Dans l'ensemble, on peut noter l'adhésion des pays de la sous-région à l'initiative de Dakar et de Ouagadougou. Certains ont adopté une loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, d'autres ont mis en place des stratégies et des plans d'actions nationaux avec un accent sur l'accès et le maintien des filles à l'école. Plusieurs projets visant le renforcement des capacités des femmes ont été menés dans les domaines suivants:

- éducation des filles, réduction de l'analphabétisme des femmes et formation technique et professionnelle, notamment pour les jeunes filles très tôt déscolarisées;
- promotion et compétitivité des filles dans les filières scientifiques et octroi de prix;
- adoption de textes législatifs et de mesures incitatives visant à accroître la participation des filles à l'enseignement supérieur.

### 3. Femmes et santé

La plupart des pays ont élaboré des politiques, des plans d'action et des programmes en matière de santé de la reproduction et de réduction de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant. Parmi les acquis on peut noter pour certains pays l'adoption d'une loi sur la santé de la reproduction, la mise en œuvre de programmes de maternité sans risques, l'existence de plans nationaux de développement sanitaire, la création ou la réhabilitation de structures médicales dans les grands groupements hospitaliers et dans les districts, la gratuité des soins dans certains cas, des campagnes IEC (Information, éducation, communication) sur la planification familiale, les pratiques néfastes à la santé des femmes et la lutte contre le Sida, la mise en place de comités nationaux de lutte contre le VIH/Sida et le paludisme, la mise en place de stratégies sectorielles de lutte contre la VIH/Sida et la décentralisation des centres anti-Sida dans les ministères.

### 4. Violences contre les femmes

Certains États de la sous-région ont mené des campagnes de sensibilisation sur les violences faites aux femmes en partenariat avec les organisations de la société civile, établi des comités nationaux de lutte contre ces violences, mené des enquêtes et installé des centres de prise en charge médicale et psychologique des femmes victimes de violences. Dans d'autres, des projets de loi sur les violences sexistes sont en cours d'examen, ou ont été adoptés. Tous les États ont ratifié la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et plusieurs l'ont vulgarisée. On note également l'existence d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes.

## 5. *Femmes et conflits armés*

Dans certains pays, des campagnes de sensibilisation des populations sur la paix ont été menées et des comités nationaux de femmes ont été créés, favorisant leur participation au processus de rétablissement de la paix et de reconstruction nationale.

## 6. *Femmes et économie*

La plupart des pays ont adopté des mesures visant au renforcement des capacités des femmes pour la création et la gestion d'activités génératrices de revenus. Ces mesures se rapportent principalement à la mise en place de fonds de micro-crédit, au financement par le gouvernement et les partenaires au développement de micro projets pour les femmes, et à la formation technique notamment dans le secteur agricole. Dans certains pays, la prise en compte du genre dans tous les programmes et plans d'action visant au développement du secteur agricole où les femmes doivent figurer à 50% parmi les bénéficiaires, est effective.

## 7. *Femmes, pouvoir et prise de décision*

Dans l'ensemble, la participation des femmes aux instances de prise de décision est plus visible et certains pays ont inscrit dans leur Constitution l'importance de cette participation, d'autres ont adopté ou élaboré des projets de loi portant sur l'égalité et l'équité entre les sexes.

## 8. *Mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes*

On note l'instauration dans les pays de la sous-région d'un ministère en charge de la promotion de la femme. Certains ont créé un observatoire national de la femme, d'autres, un observatoire national des droits et de la parité.

## 9. *Droits fondamentaux des femmes*

Dans l'ensemble, les pays ont procédé à la révision des textes contenant des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes, au niveau de la Constitution et dans les textes législatifs. De nouveaux codes de la famille ont été adoptés, ou sont en cours d'élaboration. Cependant ces dispositions législatives favorables sont souvent méconnues des populations et leur application n'est pas toujours effective. Dans certains pays, des cliniques juridiques ont été créées par des ONG afin d'assister les gouvernements dans la vulgarisation des conventions, textes nationaux et internationaux.

## 10. *Femmes et médias*

Les médias ne véhiculent pas toujours une image positive des femmes. Cependant les femmes sont de plus en plus nombreuses au sein des médias audiovisuels et écrits, et certaines y ont acquis des positions clefs. De même, les associations de femmes journalistes ont vu le jour, ainsi que des magazines féminins qui se font souvent le relais des actions menées en faveur des femmes, informent sur les opportunités existantes et font la promotion du genre.

## 11. *Femmes et environnement*

On note des volets «Femmes et développement durable» dans les plans nationaux portant sur la

protection de l'environnement. Dans ce cadre, des actions ponctuelles ont été menées dans les domaines du reboisement et de l'assainissement.

## 12. *La petite fille*

Les actions en faveur de la petite fille s'inscrivent surtout dans le secteur de l'éducation avec l'adoption de mesures incitatives visant l'accès et le maintien des filles à l'école. Des pays ont adopté dans ce cadre, des stratégies et des plans d'action nationaux avec un volet spécifique sur la scolarisation de la petite fille, et élaboré des projets pilotes telles que la mise en place de cantines scolaires ou la gratuité des fournitures.

### Troisième partie: Développement Institutionnel

Après Beijing, les pays de la sous-région d'Afrique centrale ont créé des mécanismes institutionnels chargés du suivi de la mise en place de la plate-forme d'action. Ces mécanismes comprennent: les ministères chargés de la promotion de la femme et des points focaux dans les ministères clefs.

Un problème commun à tous les Etats est l'insuffisance des ressources budgétaires pour la réalisation de programmes de travail conséquents en faveur du genre. Cependant certains pays ont obtenu une augmentation significative de leur budget d'investissement.

Le renforcement des capacités des ministères chargés des questions de genre, la qualification des cadres exclusivement dans les domaines des sciences sociales, leur mobilité posent des problèmes.

La «transversalité» du genre dans les programmes des autres ministères est souvent mal comprise et mal conçue.

La préséance des ministères de la promotion féminine a favorablement évolué. La volonté politique en faveur de l'égalité est de plus en plus manifeste dans tous les pays de la sous-région. Sous l'impulsion des ministères en charge des questions de la femme, le 8 Mars a été institutionnalisé comme fête nationale dans certains pays. Sa célébration est précédée par une semaine de la femme au cours de laquelle plusieurs manifestations sont organisées.

Au niveau de la sous-région, des structures sous-régionales comme le Réseau des femmes de l'Afrique centrale (RESEFAC) existent, mais ne sont pas opérationnelles. La CEA, la CEEAC et la CEMAC devraient appuyer ce réseau dans la mobilisation des ressources.

Des réseaux de femmes parlementaires et de femmes ministres sont créés dans la plupart des États. Mais les changements fréquents des équipes gouvernementales sont un frein à la continuité des actions des Ministres.

Au vue de l'avancée de la prise en compte de la dimension genre dans certains pays et de ce qu'il pourraient être faits dans d'autres, les participants ont demandé que leur mandat soit clairement défini, que leurs capacités soient renforcées par des formations complémentaires à leurs domaines d'expertise, et que les ministères réactivent les mécanismes de coordination des activités de ces points focaux.

Des progrès ont été enregistrés dans la production et l'utilisation des indicateurs sur le genre par quelques pays. Les difficultés inhérentes à la disponibilité de ces indicateurs sont la multiplicité des

sources de données, les difficultés de leur collecte et leur ancienneté. Les participants ont relevé que les données ne sont pas disponibles, dans la plupart des pays, dans les secteurs autres que sociaux (éducation et santé). Des efforts doivent être fournis par les pays pour faire des enquêtes systématiques, en plus de la collecte organisée par les instituts nationaux de statistique. L'appui des institutions, comme la CEMAC, aiderait les pays à mettre en place une batterie d'indicateurs socio-économiques. Les participants ont encouragé les pays à développer des plans de collecte et d'analyse des données et à mettre en place une base de données sexuées.

Dans l'ensemble des pays, les différents partenaires qui soutiennent la mise en œuvre de la Plateforme de Beijing comprennent: les réseaux, les parlements et les ONG. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux comme les agences des Nations Unies appuient également ce processus. Cependant les participants ont relevé quelques insuffisances: la multiplication des actions des partenaires sur le terrain, les conditionnalités qui limitent les actions des États, la lourdeur des procédures de déblocage des fonds et la recherche de leur autopromotion au détriment des bénéficiaires.

#### Quatrième partie: Principaux défis et actions à mener.

##### 4.a. Principaux défis et contraintes dans la quête de l'égalité des sexes dans la sous-région .

###### 1. *Dans l'environnement social*

###### i) Défis:

- Changer le mode de socialisation qui prévaut dans la famille;
- Révision des manuels scolaires pour extraire les images qui véhiculent les stéréotypes sexistes.

###### ii) Contraintes:

- Croyances, traditions et valeurs qui constituent des freins et qui font que certaines femmes demeurent sous le joug de la soumission.
- Taux d'analphabétisme trop élevé.

###### iii) Actions:

- Favoriser la scolarisation de la femme;
- Intensifier les activités IEC avec la promotion du dialogue.

###### 2. *Dans l'environnement politique:*

###### i) Défis:

- Relever le niveau d'instruction;
- Accroître le nombre de femmes aux postes de décision.

###### ii) Contraintes:

- Croyance et valeurs;
- Faiblesses des revenus familiaux;
- Instabilité politique qui accentue les violences à l'égard des femmes, et les déplacements de populations qui touche d'abord les femmes et les enfants.

###### iii) Actions:

- Intensifier le plaidoyer;

- Créer des conditions favorables pour la protection de la jeune fille en position de vulnérabilité.

### 3. *Dans l'environnement économique:*

#### i) Défis:

- Améliorer les revenus de la famille;
- Renforcer le pouvoir économique de la femme;
- Accroître l'accès des femmes aux moyens de production.

#### ii) Contraintes:

- Croyance et valeurs;
- Déstabilisation du secteur informel et du petit commerce par la globalisation, secteurs où est concentrée la majorité des femmes à cause de la concurrence des grands groupes.

#### iii) Actions:

- Sensibiliser les femmes et les chefs d'entreprises pour réduire les discriminations constatées sur le marché de l'emploi;
- Élaborer et mettre en place des stratégies permettant de passer du secteur informel au secteur formel;
- Intensifier le plaidoyer en direction des décideurs IEC en direction des femmes

### 4. *Dans le domaine des mouvements des femmes pour l'égalité des sexes*

#### i) Défis:

- Accroître la capacité d'action des mouvements visant la promotion de l'équité entre les sexes.

#### ii) Contraintes:

- Mouvement perçu comme mouvement de revendication;
- Faiblesse des capacités de mobilisation par les ONG des ressources extérieures;
- Manque de coordination et de solidarité entre ONG ainsi que leur manque d'intérêt pour des actions non génératrices de revenus comme la formation;
- Inadéquation des conditions dictées par les bailleurs de fonds aux priorités identifiées par les ONG.

#### iii) Actions:

- Renforcer les capacités des femmes.

### 5. *Défis et contraintes liés aux problèmes spécifiques à la sous-région Afrique centrale.*

#### i) Défis:

- Insuffisance des moyens de communication entre les pays de la sous-région;
- Traduction en action des engagements pris par les Etats.

#### ii) Contraintes:

- Le manque de développement des voies et moyens de communication;
- Insuffisance de solidarité entre les Etats;
- Insuffisance des moyens financiers.

iii) Actions:

- Redynamiser les mécanismes sous-régionaux existant pour accélérer la mise en œuvre des engagements pris.

4.b. *Problème le plus urgent: Féminisation de la pauvreté.*

**Actions à entreprendre:**

- Prise en compte de la dimension genre dans toutes les politiques, plans et programmes de développement:
  - o assurer une meilleure distribution des ressources;
  - o entreprendre le renforcement des capacités;
  - o faciliter l'accès des femmes aux moyens de production.
- Mise en place d'un système de communication entre ONG de la sous-région;
- Intensification du plaidoyer en faveur des décideurs sur le genre;
- Renforcement des capacités managériales et techniques des femmes;
- Gratuité des soins anti-rétroviraux;
- Application effective des textes adoptés et ratifiés par les États au niveau national, régional ou international, et l'adoption des mesures d'accompagnement impliquant l'allocation des ressources financières et humaines;
- Application systématique dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'un quota de 30% en faveur des femmes;
- Adoption d'une loi nationale consacrant 10% du budget national au financement des activités du genre.

### III.7. Rapports des Organisations Intergouvernementales sous-régionales (point 7 de l'ordre du jour)

34. Les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ont présenté leurs activités et quelques réalisations de leurs organisations.

35. La communication du premier a retracé l'évolution de la Communauté depuis sa création en 1992. Celle-ci a connu une cessation de ses activités à cause des nombreux conflits dans la sous-région. En 1998, les Chefs d'États et de gouvernements ont décidé de redynamiser l'institution tout en lui confiant une nouvelle mission qui est de contribuer à la stabilité et à l'instauration de la paix dans la sous-région. En 2002, un groupe sur le genre et le développement a été mis en place au sein de cette institution pour réfléchir à l'intégration de l'approche genre dans son programme de travail.

36. La CEEAC a bénéficié du soutien technique et financier du CAGED pour élaborer la politique sur le genre qui a été soumise aux onze (11) États de la sous-région. Le processus de validation a commencé par une réunion des experts de haut niveau, chargés des questions de promotion de la femme, et s'est poursuivi par l'adoption de la politique par les Ministres. En janvier 2004, les Chefs d'États ont adopté en plus de la politique, un plan d'action et une déclaration sur le genre.

37. Le représentant a donné des informations sur le contenu de ces divers instruments qui devront permettre à la CEEAC d'intégrer l'approche genre, non seulement dans son programme de travail, mais aussi dans ceux de ses États membres.

38. A la suite de cette communication, les participants ont exprimé leur satisfaction pour la disponibilité de tels instruments, et ont félicité le Secrétariat Général de la CEEAC pour ces travaux dans le domaine du genre. L'implication des Communautés sous-régionales dans les débats et réflexions sur la question de la promotion de la femme et du genre a été de tout temps désirée et attendue par les pays. C'est pourquoi les participants à la réunion ont vivement souhaité que l'adoption de cette politique et du plan d'action s'accompagne d'une application effective de leur contenu. A cet effet, la Communauté a indiqué que les moyens institutionnels (rencontres périodiques notamment) sont les meilleurs moyens pour amener les États à s'engager dans ce processus. Les organisations de la société civile seront des partenaires importants dans la mise en œuvre de ce programme de travail.

39. Dans sa communication, la représentante de l'AIF a parlé de l'implication de la Francophonie lors du bilan de Beijing+5, qui a adopté à cette occasion une déclaration, à l'origine de la création d'un programme spécifiquement dédié à la promotion des femmes. Elle a informé la réunion de la poursuite de l'engagement de l'AIF dans la perspective de Beijing+10, précisant que son implication se fera en étroite synergie avec les commissions économiques de l'ONU, chargées de piloter le processus, et plus particulièrement avec la CEA, avec qui elle compte renforcer le partenariat déjà établi.

40. Elle a en outre relevé la concomitance des dates entre la tenue de la réunion régionale africaine sur Beijing+10 et celle du 10<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Ouagadougou, toutes deux programmées pour novembre 2004. Les conclusions de la réunion régionale seront d'une grande importance pour la Francophonie puisque son 10<sup>e</sup> Sommet est placé sous le thème de la solidarité et du développement durable, et qu'à cette occasion le cadre décennal orientant ses activités sera adopté. L'intégration systématique de la dimension du genre en sera facilitée, tant il est vrai que le développement ne sera durable que s'il est équitable.

41. Enfin, elle a relevé le dynamisme continental en faveur des femmes, qu'il s'agisse des déclarations ou des engagements pris au plus haut niveau aussi bien au plan national, que sous-régional et régional, et encouragé la CEEAC à transmettre officiellement à l'AIF, la déclaration sur l'égalité des genres adoptée par les chefs d'Etat de la sous-région en janvier 2004.

42. Les participants ont exprimé leurs intérêts et leurs attentes dans la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence. Suite à leurs interrogations, elle a informé que les projets en provenance des organisations de la société civile peuvent être soutenus par l'Agence s'ils contribuent à la mise en œuvre des politiques nationales des États membres.

### **III.8. Le défi que pose le VIH/Sida dans la quête pour l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes (point 8 de l'ordre du jour)**

43. Le secrétariat a présenté la synthèse du document de travail intitulé «Les défis dans les interrelations HIV/Sida-Paix-Sécurité Genre et Promotion» (Projet) (référence: ECA/ACGD/SRDM/BPA/04/4). Il a rappelé que ce document est encore à l'état de projet et sera finalisé en tenant

compte des amendements et des enrichissements que les délégués apporteront. Cette synthèse a donné un bref aperçu de l'étendue de la pandémie VIH/Sida en Afrique, puis a abordé la question du VIH/Sida en rapport avec les situations de conflits et post conflits, et les questions de genre. Elle a esquissé les initiatives et engagements pris à l'échelle régionale et sous-régionale en vue de lutter contre ce fléau ainsi que les mécanismes ou dispositions mis en place pour sa prévention, et dégagé quelques perspectives pour les pays d'Afrique centrale.

44. A l'issue de cet exposé les débats ont porté sur la question de la gratuité des soins et la disparité qui existe entre les sous-régions de l'Afrique. Les délégués ont par ailleurs recommandé d'actualiser les données qui figurent dans le document notamment les taux de prévalence du VIH/Sida de certains pays et de le compléter en citant les initiatives sous-régionales spécifiques à l'Afrique centrale et régionales, entreprises par l'Union africaine ces dernières années et qui n'y sont pas mentionnées.

### **III.9. Présentation et adoption du Rapport sur les résultats de la Réunion (point 9 de l'ordre du jour)**

45. Les participants ont examiné et adopté la synthèse des travaux des groupes de travail (voir point 6 de l'ordre du jour) ainsi que les recommandations et la motion de remerciements aux plus hautes autorités du Congo et à la CEA.

### **III.10. Clôture de la réunion (Point 10 de l'ordre du jour)**

46. La cérémonie de clôture a été présidée par Madame Jeanne Dambendzet, Ministre de l'agriculture de l'élevage de la pêche et de la promotion de la Femme. Le Rapporteur général de la réunion, Monsieur Jérémie Kolina de la République du Tchad a lu la synthèse des travaux des deux groupes de travail et les recommandations qui ont suivi.

47. Un représentant des participants a lu la motion de remerciements.

48. Dans son discours de clôture, Madame Jeanne Dambendzet a exprimé ses sentiments de satisfaction pour les résultats obtenus par la réunion. Elle a remercié la CEA pour la qualité des documents mis à la disposition de la réunion. Elle a exhorté les ONG et associations féminines à collaborer davantage avec les gouvernements afin de développer avec eux des partenariats solides pour la mise en œuvre des décisions prises à divers niveaux.

49. Elle a sollicité la CEA pour la prise en compte des recommandations formulées à son endroit et son appui continu au processus d'évaluation. Elle a également exprimé la profonde gratitude des femmes africaines à leurs Chefs d'États et de gouvernement pour leur intérêt, et les mesures adoptées au niveau sous-régional dans le domaine de l'intégration de la dimension genre dans les programmes des organisations sous-régionales. Elle a souhaité un bon retour dans leurs pays respectifs à tous les participants et a clos les travaux de la réunion sous-régionale sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing.

### **Recommandations:**

Les délégués à la réunion sous-régionale sur l'évaluation décennale de la mise en œuvre de la plate-forme de Beijing pour l'Afrique centrale, réunis à Brazzaville du 19 au 21 avril 2004, recommandent:

- 1) aux Gouvernements de l'Afrique centrale:
  - de former deux points focaux pour chaque ministère et renforcer régulièrement leurs capacités;
  - de définir un mandat clair des points focaux;
  - d'animer les réseaux des points focaux;
  - de mettre en place une base de données pour les indicateurs en genre;
  - de faire du RESEFAC une institution spécialisée de la CEMAC dotée d'une autonomie financière;
  - d'assurer une meilleure coordination des activités en genre.
- 2) à la CEEAC:
  - d'appuyer le RESEFAC en le dotant des moyens matériels et financiers pour son bon fonctionnement;
  - de développer un programme global de renforcement des capacités en genre.
- 3) à la CEA:
  - de renforcer l'appui technique et financier des États pour la mise en œuvre et le suivi de la Plate-forme de Beijing;
  - d'appuyer les États et les ONG afin d'accélérer la mise en place des réseaux et les doter d'un outil leur permettant de mieux s'impliquer dans les NTIC.
- 4) aux Agences du système des Nations Unies:
  - d'assurer une meilleure coordination des actions développées sur la question du genre.
- 5) à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie:
  - de renforcer les actions en faveur de la sous-région notamment avec les organisations de la société civile;
  - de soutenir les capacités des ONG pour les rendre éligibles au financement des projets.
- 6) au RESEFAC :
  - de réviser ses missions pour une meilleure prise en compte de la spécificité genre.

### **Motion de remerciements:**

Nous, Participants à la réunion sur la revue décennale de la mise en œuvre des Plates-formes de Dakar et Beijing, réunis à Brazzaville du 19 au 21 avril 2004,

Prions Son Excellence Madame Jeanne Dambendzet, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de la Promotion de la Femme, de bien vouloir transmettre à Son Excellence Denis Sassou NGUESSO, Président de la République du Congo, au Gouvernement et au peuple congolais, notre gratitude pour l'excellent accueil et l'hospitalité qui nous ont été réservés et pour les facilités mises à notre disposition, qui nous ont permis de travailler dans une ambiance sereine, et qui a favorisé les échanges fructueux sur les pratiques en matière de la prise en compte du genre par nos pays dans leurs politiques et stratégies de développement.

Félicitons Madame Jeanne Dambendzet, Ministre de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la Femme, pour son engagement à promouvoir la femme et faire progresser la question du genre dans la sous-région.

Félicitons Madame Leckomba Loumeto Jeanne Françoise, Secrétaire d'État auprès de Madame le Ministre de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la Femme, chargée de la promotion féminine pour son dynamisme et sa disponibilité pour la cause de la femme.

Félicitons la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies pour l'important et excellent travail accompli dans l'organisation de la réunion, ainsi que pour son assistance à la sous-région en matière de promotion de la Femme et l'avancement de la question du genre en Afrique centrale.

Fait à Brazzaville, le 21 avril 2004

Les participants à la Réunion

III.9. Présentation et adoption du rapport sur les travaux de la Réunion

III.10. Clôture de la Réunion

- 1) aux Agences du système des Nations Unies;
- 2) aux Agences intergouvernementales de la Francophonie;
- 3) à la CEA;
- 4) aux États membres de la Réunion;
- 5) aux ONG et aux ONG afin d'écarter la mise en place des réseaux et les dates.

46. Les participants ont adopté le rapport sur les travaux de la Réunion.

47. Les participants ont décidé de poursuivre les travaux de la Réunion.

48. Les participants ont décidé de poursuivre les travaux de la Réunion.

49. Les participants ont décidé de poursuivre les travaux de la Réunion.

# Annexe 1

## LISTE DES PARTICIPANTS

### CAMEROUN

1. Mme Gladys Ngwafor  
Directrice de la promotion des droits de la femme  
Ministère de la condition féminine  
Yaoundé  
Tél : (237) 222 98 87 – Fax : (237) 223 65 39
2. Mme Marie-Thérèse Ayissi  
Chargée d'études  
Direction de la Prévision  
Ministère des finances  
Yaoundé  
Tél : (237) 220 07 79 – Fax : (237) 222 12 36
3. Mme Florence Bopda  
Chargée d'études  
Ministère des affaires économiques, de la programmation et  
de l'aménagement du territoire  
Yaoundé  
Tél : (237) 987 44 72/ 223 00 20 – Fax : (237) 222 15 09
4. M. Jean Temga  
Cadre d'études  
Direction de la promotion commerciale et des services  
Ministère du développement industriel et commercial  
B.P. 501, Yaoundé  
Tél/Fax : (237) 222 00 70  
Adresse électronique : Mél.temgajeon@yahoo.fr
5. Mme Ananga Messina Clémentine  
Conseiller technique  
Ministère de l'agriculture  
Yaoundé  
Tél : (237) 223 12 50/ 990 68 98 – Fax : (237) 223 12 50

### CONGO

1. Mme Jeanne Dambendzet  
Ministre de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et  
de la promotion de la femme  
Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et  
de la promotion de la femme  
B.P. 2453, Brazzaville

2. Mme Jeanne Françoise Leckomba Loumeto  
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'agriculture, de l'élevage,  
de la pêche et de la promotion de la femme  
chargée de la promotion de la femme et de l'intégration  
de la femme au développement  
Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'agriculture, de l'élevage,  
de la pêche et de la promotion de la femme, chargé de la promotion  
de la femme et de l'intégration de la femme au développement  
B.P. 2453, Brazzaville
3. Mme Louise Thérèse Botaka Mengha  
Directrice Générale de la promotion de la femme  
Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme  
Brazzaville  
Tél : (242) 5 51 58 23  
Adresse électronique : [lbotaka2002@yahoo.fr](mailto:lbotaka2002@yahoo.fr)
4. Mme Julienne Mavoungou Makaya  
Directrice de Cabinet  
Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la Promotion de la femme  
B.P. 14202, Brazzaville  
Tél : (242) 5 48 23 70/ 82 01 12  
Adresse électronique: [jmavmakntoula@yahoo.fr](mailto:jmavmakntoula@yahoo.fr)
5. M. Noël Gandou  
Directeur de la coopération  
Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme  
Brazzaville  
Tél : (242) 6 64 42 70
6. Mme Adoungapi Cornélie Gabrielle  
Directrice de l'intégration de l'approche genre dans le développement  
Direction générale de la promotion féminine  
Brazzaville  
Tél : (242) 5 56 05 86  
Adresse électronique: [cornelieadoungapi@yahoo.fr](mailto:cornelieadoungapi@yahoo.fr)
7. M. Léon Tati  
Docteur vétérinaire, Conseiller à l'élevage  
Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et  
de la promotion de la femme  
B.P. 2453, Brazzaville  
Tél : (242) 5 51 02 40/ 6 77 75 65 – Fax : (242) 81 29 19
8. Mme Henriette Makoumba-Nzambi  
Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et  
de la promotion de la femme  
Quartier de la mission, Brazzaville  
Tél : (242) 5 38 81 69
9. Mme Bouya Clémentine  
Attachée de Cabinet  
Ministère l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme  
Brazzaville  
Tél : (242) 5 28 85 53/ 81 41 31
10. Mme Ikombo Keme Oka Marie Josée  
Attachée à la promotion de la femme  
Avenue de base Batignolles, Brazzaville  
Tél : (242) 6 68 79 26

Annexe 1

LISTE DES PARTICIPANTS

CAMEROUN

CONGO

- |     |  |    |
|-----|--|----|
| 11. | Mme Yagnema Anne-Marie<br>Conseillère à la Promotion de la femme<br>Secrétariat d'Etat à la promotion de la femme<br>Brazzaville<br>Tél : (242) 5 28 66 80   | 21 |
| 12. | Mme Hélène Elengabeka Olebe<br>Directrice départementale promotion de la femme<br>44, Rue Mabilou Talangaï, Brazzaville<br>Tél : (242) 5 22 73 46  | 22 |
| 13. | Mme Thérèse Issabou Ikobo<br>Conseillère à la Communication<br>Ministère chargé de la coordination de l'action gouvernementale,<br>des transports et des privatisations<br>Brazzaville<br>Tél : (242) 6 75 52 44   | 23 |
| 14. | Mme Bamana Dandou Georgette<br>Directrice des statistiques agricoles et pastorales, Point focal<br>Ministère de l'Agriculture, de l'élevage, de la pêche<br>et de la promotion de la femme<br>Case n°113 SONACO MOUKONDO, Brazzaville<br>Tél: (242) 5 31 28 94 | 24 |
| 15. | Mme Elisabeth Nzonzi<br>Direction générale de l'industrie<br>B.P. 2117, Brazzaville<br>Tél : (242) 5 51 36 81  | 25 |
| 16. | Mme Philomène Ndevolo Koumba<br>Direction de la protection des minorités<br>et des catégories vulnérables<br>Ministère de la justice et des droits humains<br>Brazzaville<br>Tél : (242) 5 28 51 23  | 26 |
| 17. | Mme Yvonne Kimbembe<br>Avocat général près la cour suprême du Congo<br>24 avenue Foch, Brazzaville<br>Tél : (242) 5 21 94 13   | 27 |
| 18. | Me Julienne Ondziel Gnelenga<br>Avocate<br>Tél : (242) 81 34 42/ 26 37 95  | 28 |
| 19. | Mme Angélique Ntinou<br>Attachée<br>Tél : (242) 5 26 48 78   | 29 |
| 20. | Mme Marie Gabrielle Menga<br>Chef de Service<br>Ministère du commerce, Point focal<br>88 Rue Makoua<br>B.P. 127 CCCE Brazzaville<br>Tél : (242) 6 66 59 65   | 30 |

21. Mme Nguenoni Germaine Onanga  
Agent des douanes  
600 Rue Mayama Ouenze  
B.P. 686, Brazzaville  
Tél : (242) 6 66 37 04/ 81 11 07  
Adresse électronique : [onangawomensughts@yahoo.fr](mailto:onangawomensughts@yahoo.fr)
22. Mme Germaine Sita  
Chef de Service des études, de la coopération  
et de la formation à la communication  
86, Rue Voka Moukondo, Brazzaville  
Tél : (242) 5 56 25 99
23. M. Casimir Eweleka  
Direction générale du plan et du développement  
Ministère du plan  
Brazzaville  
Tél : (242) 6 68 70 59
24. Mme Loukombo Philomène  
Ministère de l'économie, des finances et du budget  
1899, Rue Louémé Plateau des 15 ans,  
Brazzaville  
Tél : (242) 5 22 03 61  
Adresse électronique : [loukombop@yahoo.fr](mailto:loukombop@yahoo.fr)
25. Mme Marie-Louise Itoua  
Chef d'agence Assurance  
Agence de Ouengé  
73 Rue Yaoundé, Brazzaville  
Tél : (242) 6 62 21 17/ 5 51 72 49
26. M. Désiré Alphonse Samba  
Directeur de l'encadrement de l'animation et de la  
vulgarisation/DGPF  
35, Mossendjo-DIATA  
B.P. 14.681, Brazzaville  
Tél : (242) 5 36 98 25
27. Mme Elisa Dimi  
Médecin, Point focal santé  
Ministère de la santé et de la population  
142, Rue Louingui Ouenzé, Brazzaville  
Tél : (242) 5 56 20 89/ 6 68 70 68 –  
Adresse électronique : [elisadimi@yahoo.fr](mailto:elisadimi@yahoo.fr)
28. Mme Voumbo Yolande  
Conseillère à la santé  
Ministère de la santé et de la population  
B.P. 15405, Brazzaville  
Tél : (242) 5 51 67 07
29. Mme Dorothée Antoinette Mobonda  
Enseignante  
Faculté des sciences  
Directrice des affaires académiques  
Université Marien Ngouabi  
Case DF4/24 Cité CNSS M. KALOU II MFILOU  
59 Avenue de France Poto-Poto, Brazzaville  
Tél : (242) 6 66 58 77

30. Mme Chantal Maryse Itoua-Apoyolo  
Directrice de la coopération  
Ministère de l'enseignement supérieur et  
de la recherche scientifique  
B.P. 2370 , Brazzaville  
Tél : (242) 5 36 40 02
31. Mme Malonga Koubemba Martine  
Attachée à l'enseignement de base  
Ministère de l'enseignement primaire et secondaire,  
chargé de l'alphabétisation  
1832, Rue Ngoka Makélékélé, Brazzaville  
Tél : (242) 5 31 09 60
32. Mme Valérie Agnès Mountou  
Conseillère au développement durable  
Ministère de l'enseignement technique et professionnel  
Brazzaville  
Tél : (242) 5 31 16 64
33. Mr Niangoula-Pinda Jean  
Conseiller économique  
Ministère du développement industriel  
PME Artisanat  
B.P. 15166, Brazzaville  
Tél : (242) 526 42 14

34. Mme Cécile Hollat  
Administrateur des SAF  
Directrice des études et de la planification  
Ministère des affaires sociales  
1991, Rue Bangou Batignolles, Brazzaville  
Tél : (242) 6 68 42 29

35. Mme Marianne Sianard Ganga  
Présidente de Délices coopérative-traiteur (DELCOOP-T)  
39 Rue Berlioz Bacongo, Brazzaville  
Tél : (242) 6 62 10 83

## GABON

1. Mme Enie Marie-Louise  
Conseiller technique  
Cabinet du Ministre d'Etat à la planification  
Libreville  
Tél : (241) 76 30 37/ 72 16 13/ 25 37 28 - Fax : (241) 76 30 37  
Adresse électronique : [enieml@yahoo.fr](mailto:enieml@yahoo.fr)
2. Mme Pauline Angouma  
Conseiller technique  
Cabinet du Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation  
Libreville  
Tél : (241) 79 50 42/ 20 41 00 - Fax : (241) 76 59 74

3. Mme Rose Milengouet  
Chargée d'études  
Cabinet du Ministre du commerce  
Ministère du commerce et du développement industriel  
Chargé du NEPAD  
B.P. 561, Libreville  
Tél : (241) 72 15 38 - Fax : (241) 72 15 40-  
Adresse électronique : milengouetrose@yahoo.fr
4. Mme Jeanne Christiane Bineni Yakayé  
Chargée d'études  
Secrétariat Général  
Ministère des Finances  
B.P. 165, Libreville  
Tél : (241) 77 34 30/ 20 43 79/ 14 40 34 - Fax : (241) 77 34 30  
Adresse électronique : bine\_jeanunu@yahoo.fr
5. M. Ndong Mintsja Jean Félix  
DGA Promotion de la Femme  
Ministère de la famille, de la protection de l'enfance et  
de la promotion de la femme  
B.P. 4837, Libreville  
Tél : (241) 72 44 63/ 26 67 94 -  
Adresse électronique : ndongmintsaj@yahoo.fr

## REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

1. M. Bida Koyagbele  
Conseiller du Premier Ministre  
B.P. 2028, Bangui  
Tél : (236) 50 77 00 ; Fax : (236) 61 41 61

## TCHAD

1. Mme Asngar Latoi Lydie  
Conseillère  
Ministère de l'action sociale et de la famille  
B.P. 804142, Ndjamená  
Tél : (235) 52 22 12/ 52 25 32/ 23 50 98 - Fax : (235) 52 22 12
2. Mme Ali Haouane Haliné  
Directrice Adjointe de la Promotion de la femme  
Ministère de l'action sociale et de la famille  
B.P. 804142, N'Djaména  
Tél : (235) 51 43 18 - Fax : (235) 52 22 12 -  
Adresse électronique : genre@intnet.td
3. Mme Djimtolabaye Memndiguim Louise  
Chef de service foncier  
Direction des Domaines  
B.P. 428, N'Djaména  
Tél : (235) 52 54 45/ 29 22 88 - Fax : (235) 52 26 08

4. Mme Mouguelta Nadjina Nicole  
Economiste Expert en genre et développement  
N'Djaména  
Tél : (235) 51 92 01 / 29 50 64 - Fax : (235) 52 02 95 –  
Adresse électronique : [genre@intnet.td](mailto:genre@intnet.td)

5. M. Kolina Jérémie  
Conseiller de Développement  
Direction de la coordination des activités en matière de population  
Ministère du plan, du développement et de la coopération  
N'Djaména  
Tél : (235) 52 35 48 / 29 56 27

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)

Mme Fadia Nassif  
Responsable du programme femme et développement  
13, Quai André Citroën  
75015 Paris, France  
Tél : (33-1) 44 37 71 88 – Adresse électronique : [fadia.nassif@francophonie.org](mailto:fadia.nassif@francophonie.org)

### Association des femmes juristes

Mme Delphine Edith Emmanuel  
Professeur  
Brazzaville, Congo  
Tél : (242) 51 44 04

### Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)

1. M. A. Dominique Bida-Kolika  
Adjoint au Directeur  
B.P. 1917  
Yaoundé, Cameroun  
Tél : (237) 223 40 30
2. M. Serge Dino Gassackys  
Chef du service Analyses monétaires  
B.P. 126  
Brazzaville, Congo  
Tél : (242) 81 10 73

### Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

M Obembe Jean François  
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général  
B.P. 2112  
Libreville Gabon

### Réseau des femmes d'Afrique centrale (RESEFAC)

Mme DAMBENDZET Marie Louise  
Secrétaire Exécutif  
331, rue Impfoudo Mpila  
Brazzaville, Congo  
Tél : 531 56 36

## Union africaine (UA)

1. Mme Yetunde Teriba  
African Union Commission  
P.O.Box 200055  
Addis Abeba, Ethiopie  
Tel:(251-1)52 08 63– Fax :(251-1)51 59 02–  
Adresse électronique: [yetundeteriba@yahoo.com](mailto:yetundeteriba@yahoo.com)
2. Mme Alice Mungwa  
African Union Commission  
P.O. Box 3243  
Addis Abeba, Ethiopie  
Tél : (251-1) 51 38 22 – Fax: (251-1) 51 58 22

## SYSTEME DES NATIONS UNIES

### Secrétariat: Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Centre africain pour le genre et le développement  
B.P. 3001, Addis-Abeba, Ethiopie

1. Mme Joséphine Ouédraogo  
Directrice  
Centre africain pour le genre et le développement(CAGED)  
Tél :(251-1)51 72 00 - Fax :(251-1) 51 44 16 –  
Adresse électronique : [jouedraogo@uneca.org](mailto:jouedraogo@uneca.org)
2. Mme Souad Abdennebi  
Conseillère régionale pour la promotion des droits des femmes  
Centre africain pour le genre et le développement  
Tél :(251-1) 44 36 81– Fax : (251-1) 51 44 16 –  
Adresse électronique : [sabennebi@uneca.org](mailto:sabennebi@uneca.org)
3. M. Omar Abdourahman Ismael  
Économiste  
Centre africain pour le genre et le développement  
Tél:(251-1)44 34 29/ Fax:(251-1)51 44 16  
Adresse électronique : [oabdourahman@uneca.org](mailto:oabdourahman@uneca.org)

Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale  
B.P. 14935, Yaoundé, Cameroun  
Adresse électronique: [casrdc@un.cm](mailto:casrdc@un.cm); Site web: [www.un.cm/cea](http://www.un.cm/cea)

1. M. Mamadou Hachim Koumaré  
Directeur p.i.  
Tél: (237) 223 56 22 – Fax: (237) 223 31 85
2. M. Albert Yama Nkouna  
Économiste  
Tél: (237) 223 14 61 – Fax: (237) 223 31 85
3. M. Sylvain Maliko  
Économiste  
Tél: (237) 222 08 61 – Fax: (237) 223 31 85 –  
Adresse électronique : [smaliko@uneca.org](mailto:smaliko@uneca.org)

4. M. David Nangnigui Kamara  
Économiste  
Tél: (237) 222 08 61 – Fax: (237) 223 31 85

5. Mme Anne-Marie Bakyono  
Économiste  
Tél : (237) 223 14 61 – Fax : (237) 223 31 85  
Adresse électronique : abakyono@uneca.org

6. M. Ela Ela Amos  
Expert en base de données (Consultant international)  
Tél : (237) 997 93 48 –  
Adresse électronique : aelaela@yahoo.fr

7. Mme Immaculée Nyankiye  
Assistante administrative  
Tél : (237) 222 08 61 – Fax : (237) 223 31 85 –  
Adresse électronique : inyankiye@uneca.org

## UNICEF

1. Mme Kanakomo Mariam Traoré  
Représentante  
Bureau Régional  
B.P. 7248  
Kinshasa, République démocratique du Congo  
Tél : (243) 8 80 54 03  
Adresse électronique : mkanakomo@unicef.org

2. Mme Engambe Thérèse Françoise  
Chargée Protection  
Tél: (242) 81 50 24

3. Mme Edine H. Kimbouala  
Point Focal Genre  
Brazzaville  
Tél: (242) 81 50 24

# Annexe 2

## PROGRAMME DE TRAVAIL

### Lundi 19 avril 2004

8h00 – 9h00	Enregistrement des participants
9h00 – 9h30	<b>Point 1:</b> Ouverture de la réunion (Discours du Représentant du pays hôte et du Représentant de la CEA)
9h30 – 9h45	<b>Point 2:</b> Election du Bureau de la réunion
9h45 – 10h00	<b>Point 3:</b> Adoption du Programme
10h00 – 10h30	<i>Pause café</i>
10h30 – 10h45	<b>Point 4:</b> Vue d'ensemble des réalisations et des défis relatifs à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes en Afrique depuis Beijing (présentation par la CEA/Directeur du CAGED)
10h45 – 11h30	<b>Point 4 (Suite):</b> Discussions
11h30 – 12h30	<b>Point 5:</b> Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Plate-forme d'Action de Beijing et des autres initiatives et actions identifiées par la 33ème session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la sous-région (Introduction du sujet et des modalités des travaux de groupes par la CEA)
12h30 – 14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 16h00	<b>Point 5 (Suite):</b> Travaux de groupes
16h00 – 16h15	<i>Pause café</i>
16h15 – 17h30	<b>Point 5 (Suite):</b> Travaux de groupes

### Mardi 20 avril 2004

8h00 – 10h30	<b>Point 5 (Suite):</b> Travaux de groupes
10h30 – 11h00	<i>Pause café</i>
11h00 – 12h30	<b>Point 5 (Suite):</b> Travaux de groupes
12h30 – 14h30	<i>Déjeuner</i>

- 14h30 – 15h30      **Point 6:** Rapports des groupes de travail en plénière
- 15h30 – 16h30      **Point 7:** Rapports des organisations intergouvernementales sous-régionales  
+ Discussions
- 16h30 – 16h45      *Pause café*
- 16h45 – 18h00      **Point 8:** Le défi que pose le VIH/Sida dans la quête pour l'égalité des sexes  
et la responsabilisation des femmes  
(Présentation par la CEA) + Discussions

**Mercredi 21 avril 2004**

Matinée libre pour les participants

- 15h00 – 16h00      **Point 9:** Présentation et Adoption du Rapport sur les résultats de la réunion  
(par le Rapporteur)
- 16h00 – 17h00      **Point 10:** Clôture de la réunion